

**Compte rendu réunion de Conseil Communautaire**

*Lundi 21 OCTOBRE 2013 à 20h00 en mairie de Saxel*

**Présents :** MUSARD Jean-Paul – DUPRAZ Yves – MAURON Jean – MEYNENT Hervé – ROCH Jacqueline DUFOURD Pierrick – SAUTHIER Gilles - LETONDAL Vincent – MOUCHET Laurence – CHARDON Patrick SALAMON Gérard – MOUCHET Denis - DUFOURD Pierrick- BOUVIER Bernard – DUCROT Denis – PINGET Roland – DONCHE Charles.

**Excusés :** BOSSON Jean-François - SANTONI Michel – VIGUIER Evelyne – DURET Marielle

**Absents :** GENOUD Edmond

**Secrétaire de séance :** Denis MOUCHET

**I – APPROBATION COMPTE-RENDU 09 SEPTEMBRE 2013**

Le compte-rendu est approuvé par l'ensemble des membres présents.

**II – INTERVENTION DE L'ENTREPRISE VOLTALIS**

La parole est donnée à Joël BAUD GRASSET qui remercie la Communauté de Communes de recevoir Monsieur Hubert DUVAL de l'entreprise VOLTALIS, qui va nous présenter l'effacement diffus.

L'effacement diffus consiste à produire des économies d'énergie chez les particuliers (ou sites tertiaires), aux moments où le réseau électrique en a besoin.

Il s'agit d'agréger et synchroniser ces économies sur de très nombreux sites.

Pour ce faire, un boîtier est installé dans les tableaux électriques et raccordé aux radiateurs et aux ballons d'eau chaude.

Aux moments utiles, ce boîtier peut moduler à distance l'alimentation des équipements raccordés.

Voltalis a inventé la technologie de l'effacement diffus, et est à ce jour le seul opérateur qualifié par RTE.

Les économies d'énergie générées par les modulations peuvent représenter jusqu'à 13,2% de la consommation de chauffage et jusqu'à 8,3% de la consommation totale d'un logement.

Ces économies sont liées aux modulations, qui elles-mêmes sont réalisées en fonction des besoins du réseau.



### **Les bénéfices pour les personnes adhérentes au projet :**

- Economique : Modulations + EspaceVoltalis.com = jusqu'à 15 % d'économies.
- Ecologique : Avec Voltalis, réduisez jusqu'à 30% vos émissions de CO2.
- Solidaire : Avec l'effacement diffus, participez à l'équilibre du réseau électrique.
- Gratuit : Voltalis est rémunéré par le système électrique pour sa production d'effacement. Le dispositif est sans frais pour les adhérents.

### **Comment bénéficier de cette capacité d'effacement ?**

Voltalis concentre le déploiement de ses boîtiers sur les territoires de ses partenaires, intéressés à promouvoir une solution d'efficacité énergétique gratuite, disponible immédiatement et d'intérêt général auprès de leurs administrés.

Potentiel d'effacement de la communauté de communes de la Vallée Verte :

- Boège 146
- Bogève 134
- Burdignin 28
- Habère-Lullin 58
- Habère-Poche 155
- Saint-André-de-Boège 18
- Saxel 22
- Villard-sur-Boège 29
- Total 590

Décision : Le Conseil Communautaire décide de mettre en place un partenariat avec l'entreprise VOLTALIS, et de ce fait de lancer une campagne d'information auprès les administrés.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Jean-Paul MUSARD)

Joël BAUD GRASSET demandent aux élus de se manifester au sujet de la dotation globale de solidarité que les communes de Boège, Habère-Poche et Bogève n'auront plus du fait du nouveau découpage du canton. Ce nouveau découpage électoral a une incidence financière sur les communes.

### **III- ADMR**

L'association ADMR de la Vallée Verte dispose d'un véhicule pour le portage des repas que la Communauté de Communes de la Vallée Verte a financé en 2008.

Aujourd'hui, le véhicule n'est plus sous garantie et il commence à revenir cher à l'association, c'est pourquoi, Pascal LANCRENON demande au conseil Communautaire de bien vouloir réfléchir au remplacement de ce véhicule dans un futur proche.

Par ailleurs, Monsieur LANCRENON demande que la boîte aux lettres, ainsi que la porte du local soient réparés.

Concernant la peinture de la façade, la Communauté de Communes a envoyé un courrier à Idéis, qui n'a pas encore répondu.



Décision : le Conseil Communautaire donne son accord pour changer la boîte aux lettres de local, ainsi que la porte.

Concernant l'achat d'un véhicule, le Conseil Communautaire se renseigne et ne manquera pas de contacter l'ADMR pour la tenir informée.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### IV- PISCINE

##### **1. Bilan saison 2013 et demande de prise en charge du déficit de la piscine suite au vol**

Le bilan chiffré de la saison 2013 est présenté au conseil communautaire.

A la demande du percepteur, le Conseil Communautaire doit délibérer sur la prise en charge du déficit de la piscine suite au vol de cet été.

Décision : le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre en charge le déficit.

##### **2. Proposition de faire une étude pour la réhabilitation du bâtiment et du bassin**

Denis MOUCHET propose au Conseil Communautaire de faire une étude afin de réhabiliter la piscine existante ou du moins avoir une idée de ce que coûterait un tel chantier. Comme cela, les élus pourront prendre une décision pérenne pour la piscine : construction d'une nouvelle piscine ou réhabilitation de la piscine existante.

Décision : Le Conseil Communautaire décide à la majorité de ses membres de lancer une étude pour la réhabilitation de la piscine existante.

POUR : 8

CONTRE : 2

ABSTENTION : 5

#### V- VESTIAIRES DU FOOT

Le sol de l'algéco a cédé en raison d'un manque de ventilation : absence de VMC à l'intérieur et absence de ventilation sous la structure. Pour remettre en service cette installation, d'importants travaux. La CCVV dispose d'un devis complet pour un montant de 9000 €, mais ce devis est tout de même à affiner.

Décision : Le Conseil Communautaire décide d'effectuer les travaux nécessaires.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Par ailleurs, le club de football souhaiterait pouvoir jouer la nuit, cependant il y a des points d'ombre sur le terrain, il faudrait donc installer des lumières supplémentaires.



Jean MAURON se charge de demander un devis afin de le présenter lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

#### VI- TERRAIN STABILISE

Certains jeux ne sont plus aux normes sur le terrain stabilisé, ils peuvent même devenir dangereux. Ainsi, le Président propose au Conseil Communautaire de supprimer le jeu abîmé et de le remplacer. Il propose aussi d'acheter un autre jeu. Le coût estimé est de 26 000 €.

Décision : Le Conseil Communautaire donne son accord pour l'achat de jeux sur le terrain stabilisé de Boège pour un montant de 26 000 €.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### VII- LE SCOT DES TROIS VALLEES

Le président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le rapport d'activité 2012 du SCOT, dans un premier temps, puis dans un second temps il demande au conseil de bien vouloir se positionner sur l'inscription des dépenses relatives au SCOT en investissement.

Décision : Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport du SCOT 2012 et décide d'inscrire les dépenses relatives au SCOT en investissement.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### VIII- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La commission scolaire travaille sur les nouveaux horaires des écoles maternelles dont la Communauté de Communes à compétence. Cette commission va, courant du mois de novembre, rencontrer les différentes associations périscolaires de la Vallée Verte. Lors de la prochaine réunion de la Communauté de Communes, les horaires seront présentés au Conseil Communautaire.

#### IX- CINEMA

La commission travaux s'est réunie en présence du cabinet d'architecte BAJULAZ, et du bureau d'étude chauffage Mouthon-Fournier pour travailler sur le mode de chauffage que la Communauté de Communes va choisir. Lors de cette réunion, les élus présents ont décidé



de choisir un système de pompes à chaleur. Toutefois, lorsque cette décision a été prise, certains éléments manquaient comme la durée de vie d'une pompe à chaleur.

Décision : Le Conseil Communautaire a décidé à la majorité de ces membres de choisir un chauffage à fioul car la durée de vie d'une chaudière est plus importante et que le coût de départ est beaucoup moins élevé.

POUR : 14  
CONTRE : 1  
ABSTENTION : 2

Le Président explique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de faire un avenant à la Maîtrise d'œuvre dans la mesure où le projet a changé et que certains éléments n'ont pas été pris en compte.

Décision : Le Conseil Communautaire à l'unanimité donne son accord pour faire un avenant à la maîtrise d'œuvre.

POUR : 17  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## X- PERSONNEL

Le Président explique que deux agents vont être stagiaires :

- Virginie PINGET BAUER, en tant qu'attaché territorial suite à la réussite d'un examen professionnel.
- Fanny GAYDON, en tant qu'adjoint administratif de deuxième classe.

Décision : Le conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.

POUR : 17  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## XI- CADEAUX DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL

Le Président, comme chaque année, propose au Conseil Communautaire de faire un cadeau de fin d'année au personnel avec des chèques cadhoc.

Décision : Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité pour l'achat des chèques cadhoc.

POUR : 17  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0



## XII- QUESTIONS DIVERSES

- Passage au PSV2 : dès le 01 janvier 2014, les titres, les mandats et les paies seront dématérialisés, mais pour se faire, il faut que le Conseil Communautaire donne son accord.

Décision : Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité pour le passage au PSV2.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- Transports scolaires : depuis la rentrée de septembre, il y a de gros problèmes de retard de bus sur la Vallée Verte car il y a beaucoup de travaux. Ainsi, Vincent LETONDAL demande à ce que la Communauté de Communes rencontre Monsieur LICITRA du Conseil Général pour que l'on trouve une solution à ce problème.

Fin de séance : 23h00

